



Lamballe-Armor
en Penthièvre

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 BUDGETS PRIMITIFS 2021

Conseil municipal du 22-03-2021

LEXIQUE

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DNP : Dotation Nationale de Péréquation

DSU : Dotation de Solidarité Urbaine

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA

FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources, abondé par les collectivités qui ont davantage de ressources fiscales après la réforme de la TP au profit des collectivités qui en ont moins. Il correspond à un mécanisme de redistribution horizontale des ressources au sein de chaque catégorie de collectivités (bloc communal, départements).

FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes

TAFNB : Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti

TFB : Taxe sur le Foncier Bâti

TFNB : Taxe sur le Foncier Non Bâti

TH : Taxe d'Habitation

SOMMAIRE

BUDGET GENERAL	p. 4
1. Le Compte Administratif 2019	p. 4
1.1 <u>Le fonctionnement</u>	p. 4
1.1.1 Les résultats de l'exercice	p. 4
1.1.2 Les recettes non affectées	p. 5
1.1.3 L'annuité de la dette	p. 5
1.1.4 La masse salariale	p. 5
1.2 <u>L'investissement</u>	p. 6
1.3 <u>Résultats des 2 sections et affectation du résultat</u>	p. 7
1.4 <u>Résultats agrégés budget principal et budgets annexes</u>	p. 7
1.5 <u>Les engagements financiers</u>	p. 8
1.5.1 Les achats de biens par l'Etablissement Public de France	p. 8
1.5.2 Les garanties d'emprunt	p. 8
2. Le Budget Primitif 2020	p. 10
2.1 <u>Le fonctionnement</u>	p. 10
2.1.1 Les recettes financières non affectées	p. 11
A/ les dotations	p. 11
B/ le panier fiscal	p. 12
C/ le FPIC	p. 20
2.1.2 La dette	p. 21
2.1.3 Le besoin de financement des services municipaux	p. 22
A/ les charges de gestion courante	p. 22
B/ la masse salariale	p. 22
C/ les participations et subventions versées	p. 23
D/ les subventions, participations, produits de gestion & taxes reçues	p. 23
E/ Les actions et projets portés par la commune : bilan 2020 & projets 2021	p. 24
2.2 <u>L'investissement</u>	p. 29
2.2.1 Le programme de travaux pour 2020	p. 29
2.2.2 Le financement prévisionnel du programme des travaux	p. 30
BUDGETS ANNEXES	p. 30
3.1 <u>Lotissements et ZAC</u>	p. 31
3.2 <u>Autres budgets annexes</u>	p. 34
CUMUL DES BUDGETS	p. 35

BUDGET GENERAL

1 - LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

1.1 Le fonctionnement

1.1.1 Les résultats de l'exercice 2020 : le compte administratif

chap	Dépenses d'exploitation	CA 19	BP 20	CA 20	BP 21	écart CA19 / CA20		chap	Recettes d'exploitation	CA 19	BP 20	CA 20	BP 21	écart CA19 / CA20	
011	charges générales	4 281	4 436	3 875	4 609	-406	-9%	013	atténuations chs personnel	86	53	272	130	186	216%
012	charges de personnel	6 332	6 390	6 376	6 643	44	0,7%	70	produits des services	1 440	1 395	1 046	1 274	-394	-27%
014	atténuat° pduits (dt AC)	994	1 042	1 131	1 059	137	14%	73	impôts et taxes	10 582	10 647	11 097	11 383	515	5%
65	participations et subvent°	1 367	1 318	1 606	1 405	239	17%	74	subventions et dotations	4 222	4 258	4 356	3 815	134	3%
66	Intérêts de la dette	784	657	637	603	-147	-19%	75	autres produits de gestion	315	308	304	315	-11	-3%
								042	travaux en régie	136	114	60	181	-76	-56%
								76	produits financiers	0	0	0	0	0	
	dépenses d'exploitation	13 758	13 843	13 625	14 319	-133	-1,0%		Recettes d'exploitation	16 781	16 775	17 135	17 098	354	2,1%
	autres dépenses (dont ordre virement prévisionnel SI)	790	650	749	600	-41	-5%		autres recettes (dont ordre reprise de résultat)	292	85	593	60	301	103%
	TOTAL dépenses	14 548	16 860	14 374	17 962	-174	-1,2%		TOTAL recettes	17 073	16 860	17 728	17 962	655	3,8%

Résultat de l'exercice	2 525	0	3 354	0	829	33%
Epargne brute (ou CAF brute)	3 023	2 932	3 510	2 779	487	16%
Rembours du capital	-2 085	-2 250	-2 240	-2 328	-155	7%
EPARGNE NETTE (ou CAF nette)	938	682	1 270	451	332	35%

Le résultat comptable de fonctionnement 2020 est de 3 354 278.84 €

Le compte administratif 2020 présente :

- ✓ le résultat de fonctionnement, qui est supérieur de 829 K€ (+33%) à celui de 2019, année de création de la commune nouvelle
- ✓ la CAF nette, qui est quant à elle supérieure de 332 K€ (+35%) au CA 2019

L'année 2020 a été profondément marquée par la crise sanitaire. Cette situation exceptionnelle a eu un impact fort sur le budget :

- ✓ avec la mise en place d'un dispositif de soutien au tissu local : participation de Lamballe Armor à hauteur de 102 k€ au fonds levé par la communauté
- ✓ elle a eu une incidence sur la vie des services qui s'est traduite par :
 - l'ouverture d'une nouvelle ligne de dépenses pour doter la collectivité de « protections sanitaires »
 - la baisse des dépenses de gestion courante liée au quasi arrêt de l'activité des services pendant le 1^{er} confinement,
 - la baisse des produits des services : moindre facturation aux familles des cantines garderies (fermetures des écoles), recettes liées aux locations des salles, à la bibliothèque, à la billetterie des spectacles culturels

A noter : l'impact budgétaire du confinement 1 « très strict » (quasi arrêt des activités, reports des projets, des recrutements, fermeture des bâtiments, véhicules à l'arrêt) est différent du confinement 2 (maintien des charges liées à la poursuite de l'activité des services).

Par ailleurs, l'exercice 2020 a bénéficié de recettes exceptionnelles allouées à des dépenses spécifiques :

- ✓ Recettes :
 - encaissement de certificats d'économie d'énergie liés au PCAET (plan climat air énergie territorial) porté par Lamballe Terre et Mer (+ 363 k€)
 - rôles complémentaires de fiscalité plus importants (+82 K€ par rapport à 2019)
 - droits de mutations exceptionnellement élevés (+259 k€ par rapport à 2019)

- ✓ Dépenses : intégration des déficits des lotissements du Pont Grossard et de La Roncière (+366k€)

1.1.2 Les recettes non affectées

De CA19 à CA20 elles progressent de 604 K €. Cette forte progression est liée à l'augmentation des droits de mutation. Les explications sont développées dans la partie du BP21 sur le panier fiscal

	CA 19	BP 20	CA 20	écart CA19 / CA20	
				valeur	%
DGF	3 410 617	3 504 111	3 467 923	57 306	1,7%
FPIC	215 144	208 572	221 306	6 162	2,9%
Panier fiscal	10 681 434	10 719 531	11 221 996	540 562	5%
sous total	14 307 195	14 432 214	14 911 225	604 030	4,2%

1.1.3 L'annuité de la dette

En 2020, l'annuité de la dette est de 2 877 K€.

(en K€)	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	variation CA19/CA20
Intérêts payés	788	784	657	637	-147 *
Capital remboursé	2 090	2 085	2 250	2 240	+155 **
Annuité nette	2 878	2 869	2 907	2 877	+8

(*) La baisse des intérêts payés provient de trois facteurs : le profil naturel de remboursement des emprunts et la renégociation de l'emprunt CDC en 2019 (-85 k€), la variation des ICNE (intérêts courus non échus, -62 k€)

(**) L'augmentation du capital remboursé provient du profil naturel de remboursement des emprunts et notamment le remboursement en année pleine des emprunts souscrits en 2019.

1.1.4 La masse salariale

De CA19 à CA20 la masse salariale nette baisse de 107 K €. Cette diminution résulte surtout de régularisation de situations de maladie qui viennent augmenter les recettes. Sur la période, les dépenses de personnel ont été maintenues malgré le report de certains recrutements, du fait de l'augmentation des activités à réaliser en lien avec l'augmentation des contraintes sanitaires (désinfection, pré-emballage de couverts...)

	CA19	BP20 voté	CA 20	écart CA19 / CA20	
				valeur	%
012 masse salariale brute	6 331 552	6 390 000	6 375 990	44 438	0,7%
014 paiemt LA via l'Attrib° de Comp°	2 728 479	2 728 479	2 728 479	0	0,0%
sous total dépenses	9 060 031	9 118 479	9 104 469	44 438	0,5%
70 refacturation autres organismes	322 863	259 800	289 155	-33 708	-10,4%
013 indem journ + chèques déj	86 275	53 000	271 596	185 321	214,8%
sous total recettes	409 138	312 800	560 751	151 613	37%
BESOIN de FINANCEMENT	8 650 893	8 805 679	8 543 718	-107 175	-1,2%

1.2 L'investissement

1.2.1 Le programme 2020

Les investissements 2020 ont été réalisés à hauteur **de 5 388 k€**. Ils ont été financés à 20% par des ressources propres et à 43 % par l'emprunt.

En K €	BP20 total	CA 20	%
Programme d'investissement	9 392	5 388	
Financement des partenaires	1 283	682	12%
FCTVA / TAM / taxe de police / cessions	1 522	1 329	25%
Autofinancement	2 085	1 090	20%
Emprunt	4 502	2 287	43%

Les projets menés en 2020 représentent un taux de réalisation du programme d'investissement de 57% (76% avec les reports) et correspondent principalement aux projets suivants :

Lamballe-Armor : programme d'investissement réalisé en 2020 (en k€)		
SERVICES GENERAUX		71
EQUIPEMENTS SCOLAIRES		408
dont	Matériel informatique	70
	Ecole M. Méheut - Travaux de rénovation	113
	Ecole de Trégomar - Intégration d'une deuxième classe	94
	Ecole Meslin - Aire de jeux	20
EQUIPEMENTS CULTURELS		1 071
dont	Salle Municipale Planguenoual - Rénovation des locaux	409
	Quai des Rêves - Remplacement des gradins	367
	Quai des Rêves - Remplacement pompe à chaleur	105
PATRIMOINE HISTORIQUE ET RELIGIEUX		82
dont	Collégiale N-Dame - Rénovation jubé + chaire	32
EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE PLEIN AIR		593
dont	Stade Louis Hingant - Rénovation vestiaires et tribune	296
	Stade de Planguenoual - Travaux de réfection, arrosage, éclairage	110
	Plan d'eau Ville Gaudu - Remplacement clôture aire de jeux	22
AUTRES EQUIPEMENTS MUNICIPAUX		335
dont	Espace Augustins – Aménagement abri de nuit	115
	Multi sites - Mise en place de défibrillateurs dans les ERP	54
	Morieux - Travaux bâtiments rue du Rintru	39
	Nouvelle numérotation suite à adressage	39
ENVIRONNEMENT		71
dont	Schéma directeur cyclable	29
	Confortement des falaises rue Paul Langevin	20
TRANSACTIONS FONCIERES		134

VOIRIE		2 412
dont	Programme annuel de voirie rurale divers	471
	Planguenoual (La Cotentin) - Aménagement Rue Lanmorin	588
	Reconstruction "pont des Fosses" rue Dorée	120
	Aménagement rue du Martinet	399
	Programme annuel de voirie urbaine divers	493
RESEAUX		171
dont	Programme économie énergie éclairage public	83
VRD LOTISSEMENTS		40
	TOTAL	5 388

1.3 Résultats des 2 sections et affectation du résultat

Pour le BUDGET GENERAL, en 2020 :

- Le résultat de la section de fonctionnement est de 3 354 278,84 €.
- Le résultat de la section d'investissement est de – 1 321 883,22 €.
- Le résultat est de 2 032 395,62 € sans report et de 804 130,43 € avec reports.

Proposition d'affectation du résultat de 3 354 278.84 € de la section de fonctionnement au BP 2021 :

- ✓ 002 « reprise de l'excédent » en fonctionnement pour un montant de : **804 130,43 €**
- ✓ 1068 « affectation à la section d'investissement » : **2 550 148,41 €**

1.4 Résultats agrégés budget principal et budgets annexes

CA 2020 agrégés	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESULTAT de l'exercice	reports crédits investis	RESULTAT avec reports
BUDGET GENERAL	3 354 278,84	-1 321 883,22	2 032 395,62	-1 228 265,19	804 130,43
QUAI des REVES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
lotisst LA RONCIERE 3-Clos	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
lotisst LE PONT GROSSARD-Clos	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ZAC du LIFFRE	-72 210,20	1 559 723,82	1 487 513,62	0,00	1 487 513,62
lotisst LE COURTIL - MESLIN	27 918,43	-214 625,88	-186 707,45	0,00	-186 707,45
lotisst rue des écoles - TREGOMAR	-1 013,86	-92 656,13	-93 669,99	0	-93 669,99
sous total hors SPIC	3 308 973,21	-69 441,41	3 239 531,80	-1 228 265,19	2 011 266,61
COMMERCE MULTI SERVICES	10 467,53	4 908,87	15 376,40	0,00	15 376,40
		Résultat cumulé au 31-12-	3 254 908,20		2 026 643,01

1.5 Les engagements financiers

1.5.1 Les achats de biens par l'Etablissement Public Foncier de France

Il s'agit des biens immobiliers acquis par l'EPFR pour le compte de la Ville de Lamballe. Il n'y a pas de fin de portage prévue en 2021.

Situation	Programme	Année acquisition	Surface	Prix acquisition TTC	Fin du portage et rétrocession *	Plafond du portage foncier HT
Garage Renault Centre Ville	Aménagement friche/ renouvellement urbain	2020	10 533 m ²	100 000 €	2025	920 000 €
2 Impasse Clos Bertault La Poterie	Programme de logements sociaux en neuf	2020	3465 m ²	160 000 €	2027	270 000€
3 & 5 Rue du Prétanné Morieux (transfert de la convention & avenant par LTM à la commune en 2020)	Rénovation en logement sociaux / possibilité de logements en neuf	2016	941 m ²	117 000 €	2023	400 000€
		2020 (préemption EPF)	180 m ²	110 €		
* la fin du portage foncier comprend le remboursement à l'EPF du prix d'acquisition augmenté des frais de portage (dépollution, déconstruction, taxes foncières, frais de notaires, frais de gestion...)						

1.5.2 Les garanties d'emprunts

Les collectivités locales peuvent décider de garantir les emprunts d'organismes extérieurs dans les conditions prévues aux articles L.3231-4 et L.3231-5.

Liste des emprunts garantis au 31/12/2020

Bénéficiaire	Catégorie	Année de réalisation	Durée initiale du prêt	Montant initial garanti (€)	Capital restant dû garanti (€)	Fin de garantie
BATIMENT STYLES BRETAGNE	SA HLM	2011	50	5 741,00 €	4 924,26 €	2061
BATIMENT STYLES BRETAGNE	SA HLM	2011	50	11 577,00 €	10 219,87 €	2061
BATIMENT STYLES BRETAGNE	SA HLM	2012	50	61 184,50 €	54 726,40 €	2062
BATIMENT STYLES BRETAGNE	SA HLM	2006	50	51 797,00 €	44 630,84 €	2056
BATIMENT STYLES BRETAGNE	SA HLM	2008	50	53 636,50 €	46 417,75 €	2058
BATIMENT STYLES BRETAGNE	SA HLM	2009	50	51 660,50 €	44 737,25 €	2059
BATIMENT STYLES BRETAGNE	SA HLM	2009	40	233 952,00 €	189 258,30 €	2049
BATIMENT STYLES BRETAGNE	SA HLM	2011	40	38 655,00 €	31 356,65 €	2051
BATIMENT STYLES BRETAGNE	SA HLM	2011	40	413 926,00 €	353 283,80 €	2051
BATIMENT STYLES BRETAGNE	SA HLM	2008	40	349 585,00 €	284 478,58 €	2048
BATIMENT STYLES BRETAGNE	SA HLM	2010	40	77 949,50 €	65 170,33 €	2050
LA RANCE	SA HLM	2018	40	153 948,00 €	150 496,62 €	2058
LA RANCE	SA HLM	2018	40	246 254,00 €	241 570,51 €	2058
BATIMENT STYLES BRETAGNE	SA HLM	2006	35	466 803,50 €	350 672,66 €	2041
HOP LOCAL DE LAMBALLE	CH	2004	24,75	515 168,25 €	211 746,52 €	2028
LA RANCE	SA HLM	2015	22	271 262,55 €	222 766,06 €	2037
Syndicat du Haras	Syndicat	2005	18	30 000,00 €	5 252,67 €	2023
LA RANCE	SA HLM	2015	14	313 165,98 €	213 044,30 €	2029

LA RANCE	SA HLM	2015	14	562 584,54 €	382 721,80 €	2029
LA RANCE	SA HLM	2015	14	162 993,17 €	110 871,81 €	2029
En-cours garanti au 31/12/2020					3 018 346,92 €	

Les garanties d'emprunt au bénéfice de personnes privées sont encadrées par 3 règles prudentielles cumulatives :

- le total des annuités de la dette de la commune et des annuités garanties (déduction faite des provisions) ne peut dépasser 50 % des recettes réelles de fonctionnement
- le montant des annuités garanties au profit d'un même débiteur (hors logements sociaux) ne peut excéder 10% du montant total des annuités garanties.
- la quotité maximale susceptible d'être garantie par une ou plusieurs collectivités sur un même emprunt est fixée à 50%

Ces ratios ne s'appliquent pas aux garanties d'emprunt accordées aux opérations en lien avec le logement social ni aux personnes morales de droit public.

2 - LE BUDGET PRIMITIF 2021

Le Budget primitif 2021 s'inscrit dans le cadre des orientations retenues par le Conseil municipal lors du débat d'orientation budgétaire du 15 février 2021.

2.1 Le fonctionnement

Fonctionnement – présentation générale

chap	Dépenses d'exploitation	BP 20	CA 20	BP 21	écart BP20 / BP21		chap	Recettes d'exploitation	BP 20	CA 20	BP 21	écart BP20 / BP21	
011	charges générales	4 436	3 875	4 609	173	4%	013	atténuations chs personnel	53	272	130	77	145%
012	charges de personnel	6 390	6 376	6 643	253	4%	70	produits des services	1 395	1 046	1 274	-121	-9%
014	atténuat° pduits (dt AC)	1 042	1 131	1 059	17	1,6%	73	impôts et taxes	10 647	11 097	11 383	736	6,9%
65	participations et subvent°	1 318	1 606	1 405	87	6,6%	74	subventions et dotations	4 258	4 356	3 815	-443	-10,4%
66	Intérêts de la dette	657	637	603	-54	-8,2%	75	autres produits de gestion	308	304	315	7	2,3%
							042	travaux en régie	114	60	181	67	59%
							76	produits financiers	0	0	0	0	0%
	dépenses d'exploitation	13 843	13 625	14 319	476	3,4%		Recettes d'exploitation	16 775	17 135	17 098	323	1,9%
	autres dépenses (dont ordre)	650	749	600	-50	-8%		autres recettes (dont ordre)	85	593	60	-25	-29%
	virement prévisionnel SI	2 367		3 043				reprise de résultat	0		804		
	TOTAL dépenses	16 860	14 374	17 962	1 102	6,5%		TOTAL recettes	16 860	17 728	17 962	1 102	6,5%

	Résultat de l'exercice	0	3 354	0	0	
	Epargne brute (ou CAF brute)	2 932	3 510	2 779	-153	-5%
	Rembours du capital	-2 250	-2 240	-2 328	-78	3%
	EPARGNE NETTE (ou CAF nette)	682	1 270	451	-231	-34%

Le budget de fonctionnement 2021 s'élève à **17 962 245.43 €**.

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement permet de :

- couvrir le remboursement du capital de la dette : **2 328 K€**
- participer au financement du programme d'investissement pour un montant de **451 K€**.

2.1.1 Les recettes financières non affectées

Il s'agit des dotations, de la fiscalité, du FPIC.

	CA 19	BP 20	CA 20	BP 21	écart BP20 / BP21		écart CA20 / BP21	
					valeur	%	valeur	%
DGF	3 410 617	3 504 111	3 467 923	3 511 111	7 000	0%	43 188	1,2%
FPIC	215 144	208 572	221 306	219 225	10 653	5,1%	-2 081	-0,9%
Panier fiscal	10 681 434	10 719 531	11 221 996	11 012 151	292 620	2,7%	-209 845	-2%
sous total	14 307 195	14 432 214	14 911 225	14 742 487	310 273	2,1%	-168 738	-1,1%

De BP20 à BP21, elles progressent de 310 k€, soit 2.1% en raison principalement d'une prévision à la hausse des droits de mutation (mais, par prudence, en retrait du CA20 dont le produit est exceptionnellement élevé).

A/ LES DOTATIONS

	CA18 consolidés	CA 19	BP 20	CA 20	BP 21	prévi 2022	écart BP20 / BP21		écart CA20 / BP21	
							valeur	%	valeur	%
Dotation Forfaitaire	1 976 000	2 075 588	2 081 000	2 075 588	2 094 000	2 013 000	13 000	0,6%	18 412	0,9%
DSR Rurale	191 000	191 111	191 111	191 111	191 111	0	0	0,0%	0	0,0%
DSU Urbaine	462 000	493 718	518 000	508 631	522 000	536 000	4 000	0,8%	13 369	2,6%
DNP Péréquation	553 000	650 200	714 000	692 593	704 000	703 000	-10 000	-1,4%	11 407	1,6%
total DGF	3 182 000	3 410 617	3 504 111	3 467 923	3 511 111	3 252 000	7 000	0,2%	43 188	1,2%
écart :		228 617				-259 111				
%		7,2%				-7,4%				

La DGF : La dotation forfaitaire :

Elle bénéficie, depuis la création de Lamballe-Armor, du dispositif d'incitation au regroupement de communes : majoration temporaire de 99 K€ (+5%) pendant 3 ans (2019/2020/2021). Ce dispositif disparaît en 2022.

En 2020, la dotation forfaitaire n'a pas progressé. Cette stabilité résulterait d'une baisse de la population DGF : -0.9%.

	2019	2020	2021	2022	2023
population DGF	17 712	17 891	17 708	17 887	18 245
évolution :		179	-183	179	179
%		1,0%	-1,0%	1,0%	1,0%

La DSR : La dotation de solidarité rurale :

La DSR préexistait sur les communes de Planguenoual et Morieux.

La Commune Nouvelle n'est plus éligible à la DSR mais dispose d'une garantie temporaire de maintien pendant 3 ans. Cette garantie disparaît également en 2022.

La DNP : dotation nationale de péréquation

La progression de cette dotation est désormais stabilisée.

Pour rappel la DNP a fortement augmenté en 2020 (+ 139 K€ comparativement à 2018 ; +25%) car son calcul dépend de l'écart au potentiel financier moyen de la strate démographique : Lamballe Armor est passé dans la strate des « 15 000 / 19 999 habitants ». Cette strate dispose d'un potentiel financier moyen plus élevé que celui de l'ex-strate de Lamballe (10 000 / 14 999 habitants) et beaucoup plus élevé que celui des ex-strates de Morieux et Planguenoual.

B/ LE « PANIER FISCAL »

1. Taxe d'habitation : la réforme de la TH sur les résidences principales

La DDFIP n'a pas encore communiqué les nouveaux produits de fiscalité issus de la réforme. Les données présentées ci-dessous sont estimatives et à considérer avec prudence.

Le nouveau schéma de financement est le suivant :

- communes : transfert de la part départementale de FB (foncier bâti) + coefficient correcteur visant à neutraliser les phénomènes de sur et sous compensations.
- intercommunalités et départements : transfert d'une fraction de TVA.

Par ailleurs, la loi de finances introduit un dispositif de « neutralisation » temporaire des effets de la réforme sur les indicateurs financiers (potentiels fiscaux) et par ricochet sur la répartition des DGF et FPIC.

1.1 Impact sur la commune de Lamballe-Armor

Les estimations sont les suivantes :

	CA 19	BP 20	CA 20	BP 21	écart BP20 / BP21		écart CA20 / BP21	
					valeur	%	valeur	%
Produit TH (résid ppales + sndaires)	3 871 127	3 984 907	3 947 763	312 000	-3 672 907	-92%	-3 635 763	-92%
produit FB	5 154 015	5 267 397	5 263 401	9 469 000	4 201 603	80%	4 205 599	80%
produit FNB	460 967	467 998	464 225	464 000	-3 998	-1%	-225	0%
sous total produit fiscal :	9 486 109	9 720 302	9 675 389	10 245 000	524 698	5%	569 611	6%
rôles supplémentaires TH 2018/2019/2020	8 938		9 000	0	0		-9 000	-100%
compensation exonérations TF	67 759	68 437	67 686	68 000	-437	-1%	314	0%
Compensation exonération TH	415 057	418 790	449 419	0	-418 790	-100%	-449 419	-100%
dispositif de réforme de la TH	9 977 863	10 207 529	10 201 494	10 313 000	105 471	1,0%	111 506	1,1%

Source : estimation RCF du 05/01/2021 (dans l'attente de l'état 1259 fin mars).

Mise en place d'un dispositif de compensation reposant sur le transfert du taux départemental de FB aux communes : le taux départemental devient un taux additionnel au taux communal.

Calcul de la « compensation 2021 »

Cette compensation est une sorte de « point zéro »

Elle est égale à la somme des produits suivants :

- ✓ le produit entre les bases définitives 2020 de la TH sur les résidences principales et le taux communal 2017 ;
- ✓ les compensations 2020 liées aux exonérations de TH
- ✓ le montant annuel moyen des rôles supplémentaires de TH sur les résidences principales de 2018, 2019 et 2020
- ✓ le produit résultant du coefficient correcteur (estimé à -61 k€ pour Lamballe Armor).

Evolution du produit fiscal de FB des exercices suivants :

Il évoluera en fonction de l'augmentation des bases physiques et de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) inscrit dans la loi de finances.

Impact budgétaire de la suppression de la « TH sur les résidences principales »

Pour le futur, à pression fiscale constante, l'effet budgétaire de la réforme se situe exclusivement dans le différentiel de croissance entre :

- Les « bases nettes de TH » des résidences principales (propriétaires et locataires avant la réforme)
- Et les « bases nettes de foncier bâti » (propriétaires de résidences principales, secondaires, de biens mis en location)

Les territoires « gagnants » sont ceux qui auront une croissance de leurs bases de foncier bâti supérieure à ce qu'auraient été leurs bases de TH si la réforme n'avait pas eu lieu.

Comparaison de la dynamique des bases brutes TH « résidences principales » / « foncier bâti » de 2015 à 2019 :

En moyenne l'écart est de 0.10%

	Moyenne 2014-2019	2015	2016	2017	2018	2019
Bases brutes TH résidences principales	3,30%	1,90%	6,80%	2,20%	2,40%	3,40%
Bases brutes FB	3,20%	4,10%	3,60%	2,20%	3,40%	2,80%
écart :	-0,10%	2,20%	-3,20%	0,00%	1,00%	-0,60%

Source : RCF (19-01-2021)

Incidence sur l'autonomie fiscale

- Un rétrécissement de l'assiette : la possibilité future de moduler les taux d'imposition concerne désormais un nombre réduit de contribuables : essentiellement les propriétaires
 - de résidences principales
 - de résidences secondaires
 - de résidences mises en location
 - les professionnels

Les résidents locataires sont désormais exclus de l'imposition locale

- Le « levier taux » de la TH communale sur les résidences principales disparaît et est transféré sur le FB.

Impact sur le potentiel financier et fiscal

La réforme a un effet sur les indicateurs financiers.

La loi de finances introduit un dispositif de « neutralisation » progressif mais temporaire de ces indicateurs et par ricochet de la répartition des DGF et FPIC. Cette correction, à la hausse ou à la baisse, s'appliquera à 100% en 2022 et sera conservée à hauteur de 90% en 2023, 80% en 2024, 60% en 2025, 40% en 2026 et 20% en 2027. En 2028, le nouveau potentiel fiscal sera donc pris en compte intégralement.

Le nouveau calcul devrait, à terme (2028), être favorable à Lamballe-Armor. Des simulations pourront être réalisées. Il faut noter que l'Etat devrait engager une réforme des indicateurs financiers afin de prendre en compte les effets de la réforme de la suppression de la TH.

En conclusion, 4 effets de la réforme :

- le produit fiscal dépendra désormais pour une part importante de l'évolution des bases de foncier bâti
- il reposera essentiellement sur les contribuables assujettis à cette taxe, c'est-à-dire les propriétaires
- le levier taux est recentré autour du FB
- les potentiels financiers et fiscaux des communes vont évoluer. La mise en place des nouveaux indicateurs se fera progressivement (sur 8 ans, pour une application complète en 2028). Elles impacteront la DGF et le FPIC à la hausse ou à la baisse.

1.2 Impact sur les contribuables

Contribuables assujettis en 2019

Nombre de contribuables	8 773	100%
Dont résidence principale (RP)	8 026	91%
Dont résidence secondaire (RS)	747	9%

- ✓ TH sur les résidences principales : elle disparaît totalement en 2023.
- en 2020, 80% des foyers ne paient plus la TH sur leur résidence principale.
- **en 2021, pour les 20 % restants le dégrèvement est de 30 %**. En 2022 il sera de 65 %.
- en 2023, plus aucun foyer ne paiera de TH sur la résidence principale.

- ✓ La TH sur les résidences secondaires continue à s'appliquer pleinement
- ✓ La TH sur les logements vacants ne s'applique pas en 2021 et 2022. Elle reprendra en 2023.

Taux de TH pour 2021

La charte fondatrice de la commune nouvelle prévoit une durée d'intégration fiscale de 12 ans pour atteindre un taux cible (le taux moyen pondéré : TMP) en 2032.

Or, dans le cadre de la réforme de la TH, la Loi de Finances 2020 a figé les taux des trois communes historiques à leur valeur 2019. En 2020, 2021, et 2022, ce sont les taux 2019 votés dans chacune des 3 communes qui s'appliquent. L'intégration fiscale progressive du taux reprendra à compter de 2023.

TH	2019	2020	2021
Lamballe	21,02%	21,02%	21,02%
Meslin	21,02%	21,02%	21,02%
Morieux	18,50%	18,50%	18,50%
Planguenoual	15,53%	15,53%	15,53%

Taxe d'habitation sur les locaux vacants - THLV

Par délibération du 28 juin 2019 Lamballe-Armor a procédé à l'harmonisation de ses dispositions fiscales.

Toutefois, en raison de la réforme fiscale et de l'article 1640 du Code Général des Impôts, la THLV est gelée pour les communes nouvelles dont les dispositions fiscales prennent effet en 2020.

Par conséquent, les dispositions en matière de THLV qui devaient prendre effet en 2020, en l'occurrence pour Lamballe-Armor la délibération du 28 juin 2019, ne s'appliqueront qu'à compter de 2023. Par contre, la délibération de "l'ancienne " commune de Lamballe a été reconduite pour 2020 (année de l'effet fiscal de la commune nouvelle) mais ne l'est plus en 2021 et 2022.

La perte de produit fiscal est estimée entre 40 et 45 k€ / an en 2021 et 2022.

2. La taxe sur le Foncier Bâti et le non bâti (FB FNB)

Revalorisation des bases

Les produits 2021 sont estimés sur la base des hypothèses suivantes :

- Revalorisation liée à l'indice des prix à la consommation : + 0.2%
- Revalorisation physique des bases :
 - o FB : + 1%
 - o FNB : + 0%

Taux

Là encore, la création de la commune nouvelle, implique le vote de taux cibles (taux moyens pondérés : TMP) dans le respect des règles de lien. L'adoption de ces TMP permet à la commune de recevoir chaque année un produit fiscal équivalent au total de ceux perçus par les communes fusionnées.

Par ailleurs, la charte fondatrice ayant fixé une phase d'intégration fiscale de 12 ans, le TMP sera atteint à l'issue de cette durée. Les taux appliqués au cours des 12 années convergent progressivement sur chacune des communes historiques jusqu'à atteindre les taux cibles de FB FNB.

2.1 Foncier Bâti

Le taux cible à 12 ans (taux moyen pondéré) est de **24.77 %**.

A compter de 2022, les taux pondérés (source DDFIP) des 12 prochaines années sont majorés du taux départemental de FB (19.53%). Le nouveau taux cible est désormais : 24.77% + 19.53% = **44.30%**.

Cette augmentation du taux s'inscrit dans le cadre de la réforme de la TH. Elle correspond au transfert du taux départemental. Elle est neutre pour le contribuable : l'augmentation du taux communal est compensée par la suppression du taux départemental.

FB	2019	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	TMP
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Lamballe	25,45	25,39	25,34	25,29	25,23	25,18	25,13	25,08	25,03	24,98	24,92	24,87	24,82	24,77
Morieux	22,12	22,32	22,52	22,72	22,92	23,13	23,33	23,54	23,74	23,94	24,15	24,35	24,55	24,77
Planguenoual	18,22	18,72	19,22	19,72	20,22	20,72	21,22	21,73	22,23	22,73	23,24	23,74	24,24	24,77

FB	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
taux CD22			19,53	19,53	19,53	19,53	19,53	19,53	19,53	19,53	19,53	19,53	19,53	19,53
Lamballe	25,45	25,39	44,87	44,82	44,76	44,71	44,66	44,61	44,56	44,51	44,45	44,4	44,35	44,30
Morieux	22,12	22,32	42,05	42,25	42,45	42,66	42,86	43,07	43,27	43,47	43,68	43,88	44,08	44,30
Planguenoual	18,22	18,72	38,75	39,25	39,75	40,25	40,75	41,26	41,76	42,26	42,77	43,27	43,77	44,30

Les taux qui s'appliquent en 2021 sont les suivants :

Foncier Bâti	2020	2021
taux départemental		19,53%
Lamballe	25,39%	44,87%
Meslin	25,39%	44,87%
Morieux	22,32%	42,05%
Planguenoual	18,72%	38,75%

2.2 Foncier non bâti

Le taux cible à 12 ans (taux moyen pondéré) est **83.71 %**.

Les taux pondérés (source DDFIP) des 12 années d'intégration fiscale progressive sont :

FNB	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12												TMP	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		2031
Lamballe	91,79	91,18	90,54	89,92	89,3	88,68	88,06	87,43	86,818	86,19	85,57	84,95	84,33	83,71
Morieux	75,98	76,59	77,15	77,75	78,34	78,94	79,53	80,13	80,7268	81,32	81,91	82,51	83,1	83,71
Planguenoual	62,19	63,86	65,5	67,15	68,8	70,46	72,11	73,77	75,42	77,08	78,73	80,39	82,04	83,71

Les taux qui s'appliquent en 2021 sont les suivants :

Foncier Non Bâti	2020	2021
Lamballe	91,18%	90,54%
Meslin	91,18%	90,54%
Morieux	76,59%	77,15%
Planguenoual	63,86%	65,50%

Abattements et harmonisation fiscale :

Par délibération du 28 juin 2019, Lamballe-Armor a procédé à l'harmonisation de ses dispositions fiscales.

Toutefois, en raison de la réforme de la TH, la Loi de Finances pour 2020 indique que « les abattements de TH seront égaux à ceux appliqués en 2019 », si bien que l'harmonisation des abattements de TH 3 et 4 ci-dessous initialement prévue ne pourra pas s'appliquer.

Par ailleurs, comme vu plus haut, la taxe d'habitation sur les logements vacants ne s'appliquent pas en 2021 et 2022. La THLV s'appliquera aux 4 communes déléguées à compter de 2023.

Lamballe-Armor : dispositions fiscales applicables en 2021		Lamballe	Meslin	Morieux	Planguenoual	
TH	1	Abattement charges de famille (1 et 2)				10%
		Abattement charges de famille (3 et +)				15%
	2	Abattement général à la base				0%
	3	10%	10%	0%	0%	
	4	10%	10%	0%	0%	
	5	Taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)				sans
TFB	6	Exonération de 2 ans pour locaux d'habitation				maintenue
TFNB	7	Dégrèvement jeunes agriculteurs				5 ans
	8	Majoration de la valeur locative cadastrale des terrains nus devenus constructibles				supprimée
TAM		Taux				2%
	10	Exonération 1° locaux d'habitation et d'hébergement financés par un prêt PLUS, PLS ou PSLA				100%
	11	Exonération 2° les surfaces des locaux à usage d'habitation principale bénéficiant d'un prêt à taux zéro (PTZ) au-delà des 100 1er m ²				50% de la surface excédant 100 m ² de ces locaux
	12	Exonération 8° Les abris de jardin				100% de la surface
TFTC	13	Taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles				oui

3. AUTRES PRODUITS DE FISCALITE

De BP20 à BP21, ils progressent en raison notamment, de l'inscription à la hausse des droits de mutation (mais, en retrait du CA20 dont le produit est exceptionnellement élevé)

	CA 19	BP 20	CA 20	BP 21	écart BP20 / BP21		écart CA20 / BP21	
					valeur	%	valeur	%
droits mutation (TADE)	533 153	440 000	791 893	600 000	160 000	36%	-191 893	-24%
Taxe électricité / TCCFE	163 087	160 000	176 284	203 500	43 500	27%	27 216	15%
Taxe pylônes	24 280	24 800	25 430	25 500	700	3%	70	0%
Taxe déchets	34 909	33 300	32 725	33 300	0	0%	575	
Taxe terrains devenus constructibles	14 651	5 000	12 785	5 000	0	0%	-7 785	-61%
FNGIR	8 351	8 351	8 351	8 351	0	0%	0	0%
produit THLV (TH sur logemnts vacants)	33 464	0	40 079	0	0		-40 079	-100%
rôles complémentaires/complémentaires	3 536	0	79 185	0	0		-79 185	-100%
Dégrèvements (JA, TF)	-27 180	-36 500	-15 470	-36 500	0	0%	-21 030	136%
Reversement dynamique FB des ZAE	-84 680	-122 949	-130 760	-140 000	-17 051	14%	-9 240	7%
autres produits fiscaux	703 571	512 002	1 020 502	699 151	187 149	37%	-321 351	-31%

Recettes :

- **Taxe additionnelle aux droits de mutation (TADE)**

Elle s'applique sur le montant des transactions immobilières (partie substantielle des frais de notaire). Les droits de mutation ont sensiblement augmenté en 2020. Au regard de notre fichier de suivi des encaissements, 2 constats sont faits par rapport à 2019 :

- Davantage d'actes ont été signés : + 10%
- le montant moyen des transactions a progressé de + 35%.

	2019	2020	écart	
			valeur	%
produit annuel	533 153	791 893	258 740	49%
nombre d'actes	151	166	15	10%
montant moyen d'1 acte	3 531	4 770	1 240	35%

Il est proposé d'inscrire au BP21 un produit médian entre le montant des encaissements 2019 et 2020, soit 600 K€.

- **Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE)**

Suite à la fusion, le taux de reversement du SDE à la commune a été fixé à 50% du produit collecté à compter du 01/01/2021.

L'article 54 de la LF21 a prévu une nationalisation de cette taxe : l'impôt local va être substitué à une quote-part de la taxe nationale. Les collectivités vont perdre leur pouvoir de modulation des tarifs (0, 2, 4, 6, 8, 8.5). Le but est de procéder à une harmonisation des tarifs et d'en simplifier le recouvrement en le confiant à la DGFIP. La réforme sera mise en œuvre en trois étapes :

- 1er janvier 2021 : alignement des dispositifs juridiques, et partiellement des tarifs, de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité ;
- 1er janvier 2022 : nouvel alignement des tarifs des taxes communales ;
- 1er janvier 2023 : transfert de la gestion à la DGFIP.

A terme, les taxes communales deviendront des « parts communales » de la taxe nationale.

Normalement, cette réforme sera sans effet sur le produit encaissé par Lamballe-Armor car la commune a opté pour la modulation de tarif de 8.5 qui est celle retenue par la réforme. Des investigations complémentaires vont être faites au regard des textes d'application.

- **Taxes funéraires**

Les taxes funéraires font partie des taxes « à faible rendement » selon le ministère des finances : le produit est considéré comme faible eu égard au coût de recouvrement. La loi de finances pour 2021 acte la suppression des 3 taxes concernées : taxe sur les convois, taxe sur les inhumations et taxe sur les crémations.

Cette suppression ne donne pas lieu à compensation (CA20 = 9 532 €).

- **Taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux des terrains nus devenus constructibles (TFTC)**

La taxe forfaitaire est appliquée lors de la cession de terrains nus « rendus constructibles » par un plan local d'urbanisme ou par un document d'urbanisme. Il s'agit de restituer aux communes une part de la plus-value engendrée par le changement de nature du sol afin de faire face aux coûts des équipements publics découlant de cette urbanisation.

La taxe forfaitaire s'applique uniquement lors de la 1ère cession du terrain nu.

Elle est égale à 10 % de la différence entre le prix de cession et le prix d'acquisition actualisé en fonction du dernier indice des prix à la consommation publié par l'INSEE. Des exonérations existent.

Le produit fiscal annuel est aléatoire puisqu'il dépend des cessions de l'année. Il oscille entre 5 et 20 k€ 7/ an.

- **Taxes sur les pylônes électriques (ou « imposition forfaitaire sur les pylônes »)**

	2017	2018	2019	2020
nombre de pylones	10	10	10	10
imposition forfaitaire	2 318 €	2 368 €	2 428 €	2 543 €
produit fiscal	23 180 €	23 680 €	24 280 €	25 430 €

Il s'agit d'une imposition forfaitaire par pylône dont la tension électrique est supérieure à 200 kilovolts.

- tension comprise entre 200 et 350 kilovolts, l'impôt forfaitaire est fixée à 2 543 € / pylône
- tension supérieure à 350 kilovolts, l'impôt est de 5 080 € / pylône.

Sur le territoire de Lamballe-Armor, selon les données du SDE (en charge du reversement de la taxe), 10 pylônes supportent une tension comprise entre 200 et 350 kVA.

Une information sur la localisation de ces pylônes est sollicitée auprès de RTE (Sté gestionnaire du réseau de transport d'électricité).

Taxe sur les déchets stockés (communément appelée « taxe liée aux nuisances ») :

	2018	2019
tonnage incinéré / an	46 071	43 116
indemnité	0,75 €	0,75 €
produit fiscal	34 554 €	32 337 €

La commune de Lamballe a institué cette taxe en 2004 en raison de la présence de l'unité d'incinération de Planguenoual à moins de 500 mètres de son périmètre géographique.

Elle est payée par KERVAL sur la base de 0.75 € par tonne incinérée.

En cas d'installation située sur le territoire de plusieurs communes, les conseils municipaux, par délibérations concordantes, instituent la taxe et déterminent les modalités de répartition de son produit. Le montant total de la taxe acquittée par l'exploitant est plafonné à 1,5 euro la tonne entrant dans l'installation.

Fonds National de garantie individuelle des ressources

Ce fonds a été créé dans le cadre de la réforme de la TP. Il correspond à un mécanisme de redistribution horizontale des ressources au sein de chaque catégorie de collectivités (bloc communal, départements). Il est abondé par les collectivités qui ont davantage de ressources fiscales au profit des collectivités qui en ont moins. Son montant est figé.

Atténuations de recettes (chapitre 014)

Il s'agit :

- des dégrèvements de TH FB FNB décidés par la commune
- des reversements d'une partie du FB des parcs d'activité à l'agglomération dans le cadre du pacte financier et fiscal

• **Dégrèvements de FNB en faveur des jeunes agriculteurs :**

	2019
Nombre d'articles de rôles	89
dégrèvement moyen	115 €
Total	10 235 €

Il s'agit d'un dégrèvement de 50 % de la taxe afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs (pendant 5 ans).

Le dégrèvement est accordé aux propriétaires (débiteurs légaux de la taxe). Ceux-ci doivent en faire bénéficier le fermier dans les conditions prévues par la loi.

. Impact pour le contribuable : de l'ordre d'une 100 € / an pendant 5 ans.

. Impact pour la commune nouvelle : Moindre produit de TFNB estimé à environ 10 000 € par an.

• **Les reversements de fiscalité adoptés dans le cadre du PACTE FINANCIER et FISCAL (foncier bâti, taxe d'aménagement, fiscalité éolienne) :**

Le pacte financier et fiscal adopté par le conseil communautaire du 11 juillet 2019 prévoit deux dispositifs :

A/ Le maintien des accords historiques : les dispositifs de reversement préexistants à la création de Lamballe Terre & Mer continuent de s'appliquer

Reversements de la commune vers LTM :

- 60% de la part communale de la taxe foncière perçue sur les zones d'activités économiques de La Tourelle 1 et 2.
- 100 % de la Taxe d'aménagement issues des constructions édifiées sur ces zones d'activités pour les permis délivrés avant le 1^{er} janvier 2019.

Reversements de LTM vers la commune :

40% de la Taxe professionnelle (CFE+IFER+CVAE) des éoliennes terrestres mises en service avant le 01/01/2019. Ces reversements cessent lorsque les éoliennes concernées sont mises hors service.

B/ L'instauration de nouveaux accords de reversement de fiscalité :

Reversements des communes vers LTM :

FB : 60% de la croissance cumulée depuis 2017 du produit de foncier bâti (FB) perçu par les Communes sur les zones d'activité économiques (ZAE).

TA : 100% de la taxe d'aménagement résultant des constructions édifiées sur les zones d'activités communautaires pour les permis délivrés à compter du 1^{er} janvier 2019.

Reversements de LTM vers la commune :

Fiscalité éolienne : 20% des IFRER provenant des éoliennes terrestres mise en service à compter du 01/01/2019.

Le reversement de la fiscalité éolienne est réalisé chaque année par l'ajustement de l'AC.

C/ Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)

	CA 19	BP 20	CA 20	BP 21	écart BP20 / BP21		écart CA20 / BP21	
					valeur	%	valeur	%
FPIC du territoire	2 023 198	1 966 000	2 096 372	2 078 000	112 000	5,5%	-18 372	-0,9%
FPIC part de l'EPCI	1 011 599	983 000	1 048 186	1 039 000	56 000	5,5%	-9 186	-0,9%
FPIC part des communes	1 011 599	983 000	1 048 186	1 039 000	56 000	5,5%	-9 186	-0,9%
FPIC - Lamballe Armor	215 144	208 572	221 306	219 225	10 653	5,0%	-2 081	-0,9%

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est un fonds horizontal et intercommunal instauré en 2012 pour corriger en partie la réforme de l'Etat sur la Taxe Professionnelle et les inégalités de ressources entre les collectivités. Il s'agit de prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à d'autres moins favorisées. Lamballe Terre & Mer se situe parmi les EPCI attributaires de ce fonds.

Le FPIC est attendu en légère diminution par rapport au montant perçu en 2020.

Le pacte financier et fiscal pose les règles de répartition suivantes :

Règle 1 : fixer un partage du fonds à 50%/50% entre l'EPCI et les communes

Règle 2 : répartir l'enveloppe communale en deux sous-enveloppes :

- Sous-enveloppe 1 : attribution à chaque commune d'un montant égal au montant de FPIC perçu en 2016.

- Sous-enveloppe 2 : solde

Si positif, il est réparti au prorata du poids de chaque commune dans le total tel qu'il ressort de la répartition de droit commun de l'année en cours.

Si négatif, il est réparti au prorata du poids de chaque commune dans la sous enveloppe 1.

5.1.2 L'attribution de compensation fiscale (AC)

Les montants des AC définitives 2020 résultent de :

- la constitution du fonds de soutien local lié à la crise sanitaire
- l'ajustement des reversements de fiscalité liés à l'éolien terrestre,
- l'ajustement du montant du volontariat lié à la compétence secours-incendie / SDIS

Pour le BP21, il est proposé :

- de retirer les crédits du fonds de soutien local
- de ne pas anticiper les conclusions de la CLECT sur les dossiers 2021 et par conséquent de reconduire les crédits correspondant à l'AC définitive 2020 (corrigée du fonds de soutien local).

	CA 19	BP20	CA 20	BP 21	écart BP20 / BP21		écart CA20 / BP21	
					valeur	%	valeur	%
attribut° de compens° versée	882 348	882 348	984 688	882 467	119	0%	-102 221	-10,4%

Pour rappel, l'attribution de compensation intègre :

- L'AC fiscale de référence,

- L'AC relative aux transferts de compétences
- le remboursement des frais de personnel des services mutualisés (2 728 479 €).

Son montant est arrêté sur proposition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), composée d'un élu représentant chacune des Communes membres. La CLECT rend ses conclusions dans une perspective de neutralité financière tant pour les communes que pour l'EPCI.

A ce jour 7 axes de travail ont été recensés par Lamballe Terre et Mer pour 2021

- Transfert de compétences communales vers la communauté :
 - o Entretien des zones d'activités d'origine communale
 - o Transport urbain saisonnier
- Transfert de 4 compétences communautaires vers les communes :
 - o Désherbage thermique
 - o Contrôle des équipements sportifs et entretien des terrains de foot
 - o Entretien des points d'apport volontaires et des corbeilles de plage
 - o Activités nautiques scolaires
- Définition de la compétence communautaire et communale
 - o Sentiers de randonnée

2.1.2 La dette

L'annuité de la dette totalise le remboursement des intérêts et du capital

(En K€)	BP 20	CA 20	BP 21	<i>Ecart BP20/BP21</i>
Intérêts payés	657	637	603	-54
Capital remboursé	2 250	2 240	2 328	+78
Annuité	2 907	2 877	2 931	+24

Lamballe-Armor détient un portefeuille de 44 emprunts.

Au 31-12-2020, l'encours est de 23 925 K€. Le taux moyen des emprunts est de 2,55%.

2.1.3 Le besoin de financement net des actions et projets engagés par la collectivité

A/ Les charges de gestion courante

	BP 20	CA 20	BP 21	écart BP20 / BP21		écart CA20 / BP21	
Pôle administration générale	433 122	371 201	430 783	-2 339	-0,5%	59 582	16,1%
Pôle vie de la cité	1 270 367	936 434	1 273 323	2 956	0,2%	336 889	36,0%
services à la population et solidarités	273 300	151 590	271 355	-1 945	-0,7%	119 765	79,0%
communication	72 040	50 772	80 610	8 570	11,9%	29 838	58,8%
services techniques	2 168 978	1 938 728	2 231 471	62 493	2,9%	292 743	15,1%
services ressources (finances et RH)	218 661	425 937	321 614	102 953	47,1%	-104 323	-24,5%
Total chapitre 011	4 436 468	3 874 662	4 609 156	172 688	3,9%	734 494	19,0%

Pour les services ressources, l'augmentation correspond à l'achat de masques (qui n'étaient pas prévus au budget primitif 2020) et à des frais de mutualisation (quote-part d'amortissements refacturés par LTM correspondant à des immobilisations acquises en 2020).

B/ La masse salariale

Le projet de BP21 correspond à une évolution maîtrisée des dépenses de personnel (en net) : + 2 % par rapport au BP20.

	BP20	CA 20	BP21	écart BP20 / BP21		écart CA20 / BP21	
				valeur	%	valeur	%
012 masse salariale brute	6 390 000	6 375 990	6 643 500	253 500	4,0%	267 510	4,2%
014 paiement LA via l'Attrib° de Comp°	2 728 479	2 728 479	2 728 479	0	0,0%	0	0,0%
sous total dépenses	9 118 479	9 104 469	9 371 979	253 500	2,8%	267 510	2,9%
70 refacturation autres organismes	259 800	289 155	262 000	2 200	0,8%	-27 155	-9,4%
013 indem journ + chèques déj	53 000	271 596	130 000	77 000	145,3%	-141 596	-52,1%
sous total recettes	312 800	560 751	392 000	79 200	25%	-168 751	-30%
BESOIN de FINANCEMENT	8 805 679	8 543 718	8 979 979	174 300	2,0%	436 261	5,1%

Cette prévision repose sur les éléments suivants :

- Des évolutions statutaires et réglementaires avec :
 - o la poursuite de la mise en œuvre du protocole national de réforme des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), qui a pour objectif de mieux reconnaître l'engagement des fonctionnaires civils et des militaires en revalorisant leurs grilles indiciaires et en améliorant leurs perspectives de carrière,
 - o les évolutions de carrière des agents comprenant les avancements d'échelon, de grade ou de catégorie, le versement de l'indemnité différentielle SMIC et de la prime précarité.

L'ensemble de ces mesures est évalué à 110.000 €

- Le renforcement des moyens affectés sur certains services : poste de community manager à la direction communication, poste de direction des affaires éducatives en année pleine sur 2021, renforcement des procédures de nettoyage dans les écoles limitant l'impact budgétaire des fermetures de classe programmées à la rentrée de septembre 2021.
- l'anticipation du recrutement pour le poste de responsable des affaires civiles
- Des prévisions renforcées en termes de remplacement dans le domaine des espaces verts du fait d'une augmentation des surfaces à entretenir et d'une sinistralité en progression.

C/ Les participations et subventions versées

en €	BP 20	CA 20	BP 21	écart BP20 / BP21		écart CA20 / BP21	
Déficits budgets annexes	0	366 299	0	0	0%	-366 299	-100%
subvention Quai des rêves	135 000	74 074	135 000	0	0%	60 926	82%
Syndicat Mixte du Haras	130 000	130 000	130 000	0	0%	0	0%
Musée Mathurin Méheut	100 000	78 334	165 000	65 000	65%	86 666	111%
Contrat d'association avec les écoles privées	375 000	363 067	372 300	-2 700	-1%	9 233	3%
redevances p/ concess° (location logiciels métiers)	0	4 549	6 000	6 000	0%	1 451	32%
Participation transport scolaire	13 200	13 067	14 100	900	7%	1 033	8%
Perte sur créances irrécouvrables	19 000	18 498	19 000	0	0%	502	3%
transport collège	0	10 557	0	0	0%	-10557	-100%
Participation megalis	0	0	1 000	1000	0%	1000	#DIV/0!
Elus (indemnités et formations)	306 800	347 740	317 800	11 000	3,6%	-29 940	-8,6%
sous total "participations et autres"	1 079 000	1 406 185	1 160 200	81 200	7,5%	-245 985	-17,5%
subventions aux associations	211 799	172 998	217 212	5 413	3%	44 214	26%
subventions aux associations foncières	14 000	14 000	14 000	0	0%	0	0%
Subvention au CCAS + cimetières	12 800	12 803	13 300	500	4%	497	4%
sous total "subventions aux associations"	238 599	199 801	244 512	5 913	2,5%	44 711	22,4%
TOTAL Participations et subventions versées	1 317 599	1 605 986	1 404 712	87 113	6,6%	-201 274	-12,5%

- Les participations aux organismes extérieurs

La participation au GIP du musée Mathurin Méheut progresse du fait de l'aménagement du nouveau musée

- Les subventions aux associations

S'agissant des associations, priorité est donnée à celles qui œuvrent en faveur des jeunes, de l'insertion sociale et qui emploient du personnel.

Le soutien de la collectivité prend également la forme d'aides en nature telles que le prêt de matériel et l'intervention logistique des services municipaux.

Pour rappel, en 2019, la définition des compétences communautaires a permis de flécher les subventions dont le versement est de la compétence des communes. Cette clarification des compétences a fait l'objet d'une AC équivalente pour garantir la neutralité budgétaire.

D/ Les subventions reçues et les produits de gestion courante

Subv reçues et produits de gestion en €	BP 20	CA 20	BP 21	écart BP20 / BP21		écart CA20 / BP21	
Subventions et participations	236 360	295 912	206 258	-30 102	87,3%	-89 654	-30,3%
Produits des services et du domaine	1 395 350	1 045 840	1 273 950	-121 400	91,3%	228 110	21,8%
Autres produits de gestion courante (loyers,...)	308 200	304 451	314 820	6 620	102,1%	10 369	3,4%
Total	1 939 910	1 646 203	1 795 028	-144 882	92,5%	148 825	9,0%

- **Les subventions et participations** : Il s'agit notamment des subventions reçues (CAF, MSA,... pour les affaires scolaires notamment) et de refacturations à LTM dans le cadre de la mutualisation.
- **Les produits des services et du domaine** : Il s'agit de la facturation aux familles de la cantine et de la garderie, des recettes perçues pour l'occupation de salles (salle des fêtes, de sport ou du Quai des Rêves), l'occupation du domaine public (terrasses, emplacements réservés, camping), des inscriptions à la bibliothèque, des recettes du marché ... Il s'agit également de la facturation RH.
- **Autres produits de gestion courante** : Il s'agit des loyers des logements d'habitation, de la location de terres

Les subventions reçues et produits des services sont inscrits en baisse de 7.5 % par rapport au BP20 en raison de :

- La baisse sensible de l'occupation des salles liée au protocole sanitaire
- Les produits des services : dont abonnement à la bibliothèque, occupation du domaine public toujours en lien avec la covid
- La fin de la convention avec le conseil départemental concernant la participation aux frais d'entretien du nouveau collège

E/ Actions et projets portés par la commune :

Centre Communal d'Action Sociale :

Le CCAS a un conseil d'administration qui a été renouvelé en septembre 2020 suite aux élections municipales. Le budget est autonome et permet au service de mener à bien ses missions obligatoires et facultatives validées par le conseil d'administration.

Les actions sont nombreuses et variées :

- l'aide sociale légale, via l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des usagers vers un accès aux droits et une inclusion sociale,
- les actions en faveur de la famille et des personnes isolées, favorisant le lien social : développer l'accès aux activités culturelles locales (Bibliothèque, Quai des Rêves, cinéma Le Penthièvre, ...) et aux activités associatives lamballaises (sport, loisirs, culture et patrimoine, ...) par une aide organisationnelle et financière
- l'organisation de sorties familiales à thèmes dans notre région,
- Noël solidaire unissant familles, personnes isolées, personnes âgées.

Le travail en partenariat avec l'ensemble des acteurs sociaux institutionnels et associatifs est essentiel et se poursuit (CAF, Croix rouge, Secours populaire, ...).

Pour 2021, le CCAS :

- maintient ses actions d'aide sociale et d'animation du territoire.
- Programme une analyse des besoins sociaux sur la collectivité afin de déterminer une feuille de route pour les 6 années à venir.
- Stabilise l'activité du service.

Vie sociale et prévention :

Les actions du CLSPD (Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) sont analysées et de nouvelles orientations vont être prises suite aux nouvelles prescriptions de la préfecture. Pour autant certaines actions seront maintenues, notamment en direction des élèves des collèges et lycées, avec organisation d'animations dans le cadre de la lutte contre les addictions et contre l'homophobie, et la prévention du cyber harcèlement.

Dans le contexte sanitaire imposé par la crise du covid 19, les actions de parentalité sont mises en sommeil, reportées ou réorganisées. La crise est pour les plus fragiles synonymes d'isolement et de précarité, aussi toutes les actions seront mises en place sur la seconde partie de l'année 2021 avec :

- Poursuite des café-parents en partenariat avec la Maison du Département.
 - Maintien de l'aide aux devoirs via le dispositif CLAS (Contrat local d'accompagnement scolaire) financé par la CAF pour l'axe soutien à la parentalité.
 - Soutien à l'organisation des ateliers de français.
 - Maintien de la mission de médiation de voisinage en relation le cas échéant avec la Police municipale.
- Le service développe son partenariat avec le Centre Social Intercommunal par des échanges réguliers, et la mise à disposition de ses outils qui permettent de diffuser au-delà de Lamballe-Armor les pratiques du service en matière d'animation du territoire.

Terrain des gens du voyage :

Gestion du projet socio-éducatif, dans le cadre du schéma départemental des gens du voyage. Il est axé essentiellement sur la scolarisation des enfants, retravaillé chaque année et favorisant l'interconnaissance et l'accès aux droits. L'accent est mis sur la prévention/santé depuis 2019.

Affaires civiles :

Le service est maintenu dans toutes les communes déléguées et associées : Lamballe, Meslin, Morieux, Planguenoual, ainsi qu'à Maroué, Saint-Aaron, La Poterie et Trégomar.

Deux dispositifs de recueil pour les cartes nationales d'identité et les passeports ont été mis en place par la Préfecture à Lamballe centre et Meslin offrant ainsi un service de proximité aux habitants. Le service est ouvert à Lamballe-centre les mardis soir jusque 19h30 hors vacances scolaires pour permettre de mieux répondre aux usagers. En 2021, un accès pour les prises de RDV via le site de Lamballe –Armor va être mis en place afin de mieux répondre aux attentes des publics.

Ce service est en adaptation permanente face à l'évolution de la législation avec notamment en 2019 le Répertoire Electoral Unique pour les élections. Il est responsable de la préparation et la réalisation des élections départementale et régionale en 2021.

2021 sera l'année pour reposer les procédures et le suivi des cimetières sur Lamballe-Armor. Un travail sur ce service va être mené sur deux ans pour harmoniser les pratiques et les logiciels entre le pôle littoral et Lamballe.

Police municipale :

Développement sur le territoire de la commune nouvelle de la police de proximité favorisant la prévention auprès de la population. En lien étroit avec le CLSPD, avec le concours de la brigade de gendarmerie de Lamballe et désormais en 2019 celle de Pléneuf-Val-André, l'équipe patrouille régulièrement sur l'ensemble des sites que ce soit en centre-ville, zones rurales, zones côtières. Elle est présente au quotidien à la gare routière (2 500 élèves). L'équipe a adopté depuis un an de nouveaux rythmes de travail permettant des patrouilles de 7h du matin à 21h (horaires variables suivant saisonnalité et besoins sur le terrain) et une présence côtière en période estivale. 2021 sera l'année pour un diagnostic de l'organisation de ce service sur le périmètre Lamballe-Armor.

Affaires éducatives :

Ce service est depuis la crise sanitaire contraint à une adaptation à de nouvelles procédures et protocoles se traduisant par une forte mobilisation en moyen humain. La crise a aussi un impact sur les recettes liées à la facturation des repas pour les familles (fermeture de classes ou d'écoles et repas facturé par le GIP avec 2 à 3 jours de carence).

Les effectifs scolaires connaissent un léger fléchissement qui reste cependant en-deçà par rapport au reste du Département. Pour la rentrée 2021, deux fermetures de classes et une ouverture d'une classe bilingue sont annoncées.

La Ville a mis en œuvre une formation innovante sur la méthode Faber & Mazlish, basée sur l'écoute bienveillante de l'enfant depuis un an, cette formation se poursuit sur l'année 2021. Le service poursuit également la formation des personnels de terrain notamment dans le cadre de la formation Santé et Sécurité au Travail (SST) mais également pour l'accueil des enfants en situation de handicap.

Depuis 2018, la municipalité a maintenu l'organisation d'animations sur les temps méridiens et en ALSH périscolaire : des animateurs diplômés, des associations locales et des intervenants professionnels viennent s'ajouter à l'encadrement diplômé pour offrir aux enfants des activités originales : fonderie de verre, photo, atelier Terre, nature et jardinage, danse, pétanque, ...

La Ville maintient sa politique en faveur du développement culturel par le financement de classes orchestre et d'une action culturelle d'envergure à l'école M. Méheut qui connaîtra son aboutissement par une exposition en mars et en juin avec une représentation aux familles.

Sur l'année 2021, une harmonisation des pratiques sur les écoles de Morieux et de Planguenoual sera effective dès la rentrée de septembre 2021. Le travail sur la tarification de la restauration scolaire et de la garderie va être mené.

Vie associative :

Ce service conduit des actions en faveur des associations de l'ensemble du territoire municipal : subventions, mise à disposition de moyens – salles, minibus, matériels, ... Il organise le Forum des associations rassemblant au Quai des Rêves près de 100 associations lamballaises en septembre

En 2020, la crise sanitaire a conduit à la fermeture des salles et à une baisse significative des recettes pour les locations de salles. Le service va devoir s'adapter à l'afflux des demandes à la fin du confinement. Cette période a permis d'entamer le travail sur la mise en place d'assises du monde associatif en 2022.

Le Pôle littoral :

Les communes déléguées de Morieux et Planguenoual sont regroupés administrativement sous le service pôle littoral. Ce pôle a la gestion :

- Des écoles, restauration scolaire et garderie,
- Des salles municipales location....
- De l'état civil
- Des accueils mairies
- Une agence postale sur Planguenoual.

Une réflexion est en cours sur l'harmonisation des pratiques, tarifs sur l'année 2021.

L'accueil/logistique :

Le service Accueil & Logistique (60 % LTM - 40 % LA).

Les missions du service se déclinent :

- L'accueil téléphonique comprenant l'ensemble des services Lamballe Terre & Mer et Lamballe Armor
- L'accueil physique pour un accueil et l'orientation des usagers au sein de la mairie de Lamballe Armor
- La logistique (préparation des réunions et conseils), prise en charge des collations et repas des services pour les deux collectivités,
- La distribution du courrier sur les différents sites (sites ville, mairie de Meslin, mairie de Planguenoual, site de St-Alban, ferme du Botrai) et la gestion du courrier sortant (affranchissement et dépôt à la poste),
- La gestion des fournitures administratives pour LTM, LA et le CIAS.

Politique sportive :

La commune assure la gestion, l'entretien et la mise à disposition de 39 équipements sportifs, dont 14 ERP de type X (couverts) et 25 de type PA (Plein air). Ces infrastructures sont mises à disposition, tout au long de l'année, auprès de différents utilisateurs: établissements scolaires, associations sportives ou tout simplement en accès libre. Le service des sports soutient également les projets des responsables associatifs dans l'organisation d'événements sportifs.

équipements couverts	localisation
Gymnase	La Poterie
Gymnase Roger Boulin	lamballe
Salle de combat Chaville	lamballe
Salle de motricité beaulieu	Lamballe
Salle motricité Mathurin Méheut	Lamballe
Gymnase du penhièvre	Lamballe
Terrains de tennis	Lamballe
Boulodrome	Maroué
Boulodrome	Meslin
Boulodrome	Lamballe
Boulodrome	La Poterie
Boulodrome	Morieux
Boulodrome	Planguenoual
Boulodrome	St Aaron

Lamballe Armor, en coopération avec Lamballe Terre & Mer dispose d'une banque de matériel pédagogique, qui a été déployée sur l'année 2020 en mettant du matériel et des équipements de sport auprès des écoles, des associations sportives et des structures d'animations du territoire (un peu plus de 65 structures utilisatrices pour 560 kits empruntés en 2019).

Parallèlement à cet outil, des interventions dans le domaine du sport seront assurées par le service sur le territoire auprès de différents publics et structures telles que le Foyer Logement et des structures jeunesse.

La collectivité soutient également financièrement les associations avec des aides au fonctionnement de clubs, tout en déployant des temps forts afin de valoriser les pratiques sportives: "le sport ouvre ses portes", "les trophées du sport" ou encore l'édition d'un annuaire des clubs sportifs.

Politique culturelle

Programmation Quai des rêves et la saison de Lamballe-Armor : se reporter au point sur le budget annexe (fin de document)

Action culturelle :

La démarche « Anime ta culture » permet à toutes les structures, associations et personnes qui le souhaitent de s'investir dans l'animation de la vie culturelle de Lamballe-Armor. Elle a continué à se développer en 2020 avec notamment une continuité sur l'outil collaboratif, la communication culturelle de territoire, la nuit de la lecture, et la balade des arts.

L'action prévue au printemps dans le cadre de la fête de la Bretagne a dû être annulée, tout comme la Nuit de la lecture 2021 qui n'a été que symbolique avec des actions en ligne.

En 2021, les actions événementielles seront relancées dès que les conditions sanitaires le permettront, les partenaires continuant à travailler sur la préparation des différents projets.

Animations – festivités :

En 2020, la crise sanitaire a obligé à l'annulation de la fête des voisins, de la fête de la Bretagne des fêtes de la musique (prévues sur 4 bourgs), du feu d'artifice et des Régalades. Les mercredis côtiers ont été adaptés et ont eu un beau succès.

Une offre nouvelle d'animation a été proposée dans les bourgs mais aussi à la Résidence autonomie et sur le marché de producteurs. Ces opérations ont donné lieu à des partenariats avec LTM et les Vitrines de Lamballe.

Pour 2021, les opérations habituelles sont programmées, mais le service travaille déjà sur des alternatives adaptées à une reprise des activités avec des contraintes covid.

Bibliothèque :

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la bibliothèque de Lamballe-Armor comprend 4 sites. L'harmonisation tarifaire et l'extension d'une offre de circulation de documents et d'accès numérique a été un succès. Lors des confinements, la gratuité des accès numériques et la mise en place de prêts à emporter ont permis d'offrir des services et du lien aux usagers. Les animations se sont adaptées aux possibilités offertes par les normes sanitaires et les locaux ont été ouverts de manière adaptée dès chaque annonce d'assouplissement.

La mise en place d'automates de prêt en janvier 2021 sur le site de Lamballe-centre a pu être réalisée. En 2021, un travail sera mené avec la population sur le développement des fonctions d'accueil et de lien social (démarche de Design de service) et les travaux devraient être engagés pour préparer l'accueil de l'Espace Public Numérique géré par LTM sur Lamballe-Armor.

Patrimoine culturel :

Projets de restauration : le Jubé et la chaire de la Collégiale sont en cours de restauration depuis le 2^e semestre 2020. Les travaux de l'orgue de Saint-Jean devraient débiter au premier semestre 2021 avec une démarche de mécénat populaire mené avec la Fondation du Patrimoine.

Animation et Journées du patrimoine : l'église de Morieux a été mise en valeur cet été grâce à la présence d'une personne en service civique qui a aussi travaillé sur un projet de valorisation du patrimoine ethnographique de Lamballe-Armor. Les journées du patrimoine ont eu lieu, mais dans une version réduite du fait du contexte sanitaire. En 2021, Ces opérations seront prolongées.

Patrimoine :

La direction Gestion du Patrimoine gère le patrimoine bâti (128 bâtiments /76 330 m²), l'espace public (330 km de voirie, plus de 60 hectares d'espaces verts, 25 aires de jeux d'enfants, 9 cimetières,

3296 foyers lumineux, ...). Il apporte également son soutien technique aux manifestations (plus de 170 en 2019).

Les objectifs :

- gestion active du patrimoine bâti & non bâti par l'optimisation de sa connaissance et la planification de son entretien.
- Optimiser l'organisation à l'échelle de la commune nouvelle afin de mutualiser les moyens, d'harmoniser et optimiser les pratiques.
- Poursuite de la politique de maîtrise des coûts énergétiques.
- Maintien d'une politique de proximité, d'amélioration du cadre de vie, par le fleurissement, l'embellissement de la ville, l'optimisation de la propreté de l'espace public, la préservation et le renouvellement de nos espaces verts.
- Poursuivre l'accompagnement des associations et des manifestations via le soutien technique apporté.

Actions prévues en 2021 :

- Travaux de gros entretien via des opérations d'investissement
- Gestion des demandes d'aménagement et de prestations courantes des usagers et services
- Diagnostic du patrimoine et mise en place d'un plan d'actions
- Mise en œuvre d'une gestion différenciée de certains espaces verts et fleurissement pieds de murs

Commande publique :

50 dossiers de marchés publics ont été traités en 2020.

Communication :

La direction de la communication mutualisée met en œuvre une stratégie globale de communication, en supervise la coordination et l'évaluation. Elle veille à la cohérence des messages en interne et en externe, à l'égard des différents publics.

L'année 2021 sera marquée par :

- la refonte du magazine municipal à présent sur 28 pages, devenu "Lamballe-Armor & Vous" (titre retenu après concertation des habitants), qui paraîtra chaque trimestre, dans les boîtes-aux-lettres des habitants ;
- la communication et la concertation du Plan Local d'Urbanisme ;
- la communication des commissions consultatives citoyennes et leurs restitutions ;
- des améliorations apportées au site web de la Ville (de nouvelles fonctionnalités comme par exemple, un agenda participatif ouvert aux services municipaux et aux associations) et des contenus enrichis ;
- un accompagnement renforcé sur les animations de la Ville et des associations ;
- une présence plus forte sur les réseaux sociaux par le recrutement d'un community manager (animateur de réseaux sociaux).

Ressources humaines :

Activité 2020 :

La Direction Ressources Humaines a été fortement mobilisée sur la gestion de la crise sanitaire : en matière de gestion administrative des situations (situations nouvelles avec une réglementation en constante évolution) et en matière d'accompagnement collectif dans le cadre de la mise en place des protocoles sanitaires, de l'actualisation des consignes et modalités d'organisation collective mais aussi souvent individuel, le vécu et le ressenti vis-à-vis de la maladie pouvant être très différent d'un agent à l'autre et suscitant beaucoup d'inquiétude.

Le plan de formation n'a pu être déployé comme prévu et a été recentré sur les formations obligatoires (permis, habilitations,...). De même, les actions prévues au plan de prévention des risques ont dû être reportées d'une année.

Les recrutements ont été décalés de quelques mois mais les procédures ont été globalement menées à terme et ont permis d'assurer la continuité des services.

Projets 2021

- L'année 2021 débutera par l'adoption des lignes directrices de gestion qui visent à déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines de la collectivité ainsi que les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. Ces orientations guideront l'ensemble des projets à mener en matière de Ressources Humaines pour la durée de la mandature.
- Le temps de travail avec la mise en œuvre de l'obligation légale de passage aux 1607 heures sera également un dossier à mener en 2021 ainsi que l'adoption du plan d'actions égalité Femmes/Hommes.
- Le télétravail sera déployé selon les modalités adoptées à la fin de l'année 2019 dès que la situation sanitaire permettra un retour à la normale quant au fonctionnement et l'organisation des services.
- La formation et la prévention restent des axes forts de la politique Ressources Humaines de la collectivité et tout est mis en œuvre pour que la crise sanitaire n'entraîne pas une nouvelle année blanche dans ces domaines.

2.2 L'investissement

2.2.1 Le programme d'investissement 2021

Le programme d'investissement 2021 s'élève à **9 463 869 €** dont **1 722 787 €** de crédits reportés.

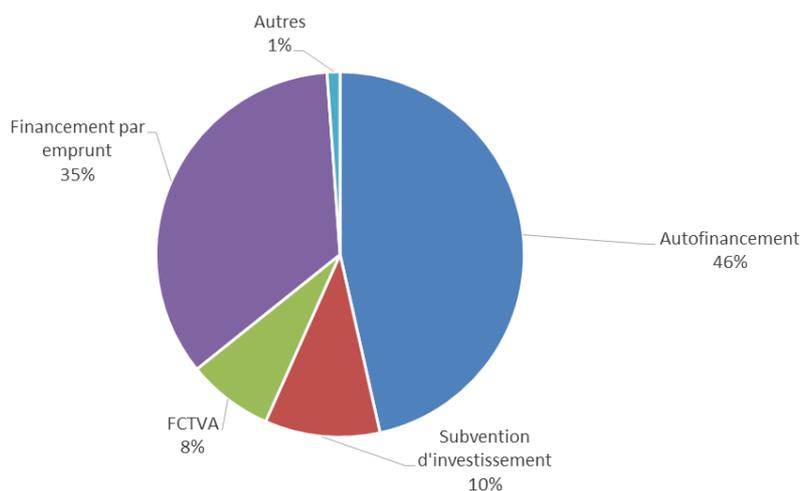
Lamballe-Armor : programme d'investissement 2021 (en k€)

	Crédits reportés	Crédits nouveaux	BP 21
SERVICES GENERAUX	94	165	259
dont Vidéo protection Gare SNCF	80	10	90
Réalisation supports de communication	0	50	50
EQUIPEMENTS SCOLAIRES	114	401	515
dont Matériel informatique	0	64	64
Ecole M. Méheut - Travaux de rénovation	43	60	103
Ecole Trégomar – Tvx de réfection classe, couverture	23	41	64
Ecole de St-Aaron – Etude de mise en accessibilité	0	30	30
Ecole Lavergne - Diag énergétique + programm travaux	0	50	50
EQUIPEMENTS CULTURELS	439	771	1 210
dont Bibliothèque Lamballe - Aménag espace numérique	5	200	205
Salle Eole Morieux - Travaux chauffage	0	50	50
Quai des Rêves - Remplacement des gradins	153	30	183
Quai des Rêves - Ravalement des façades	137	270	407
PATRIMOINE HISTORIQUE ET RELIGIEUX	150	514	664
dont Collégiale N-Dame - Rénovation jubé + chaire	145	40	185
Eglise St Jean Lamballe - Mise en sécurité orgue	1	100	101
Musée M Meheut - Participation travaux	0	200	200
EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE PLEIN AIR	71	636	707
dont Stade Louis Hingant - Rénovation vestiaires et tribune	12	20	32
Stade Planguenoual - Tvx réfection, arrosage, éclairage	43	0	43
Stade de Maroué - Travaux de clôture	0	50	50
Jardin public Lamballe - Travaux 2è phase	0	300	300
AUTRES EQUIPEMENTS MUNICIPAUX	158	1 408	1 566
dont Espace Augustins – Aménagement abri de nuit	111	200	311

	Centre technique Lamballe - Restructuration	5	290	295
	Multi sites - Rénovation chaufferies	5	95	100
	Boulodrome Maroué - Réfection toiture	0	72	72
	Cimetière La Poterie - Travaux extension	6	110	116
ENVIRONNEMENT		14	151	165
dont	Sécurisation de la migration des amphibiens	8	0	8
	Schéma directeur cyclable - Travaux	0	100	100
TRANSACTIONS FONCIERES		0	82	82
VOIRIE		513	3 136	3 649
dont	Programme annuel de voirie rurale divers	5	450	455
	Planguenoual (La Cotentin) - Rues Lanmorin/Les Madières	81	245	326
	Meslin - Déplacement des sanitaires	0	90	90
	Morieux - Aménagement rue des Villes Neuves	166	0	166
	Planguenoual - Aménagement de la centralité	51	375	426
	Opération dynamisme centre-ville Lamballe	33	570	603
RESEAUX		169	417	586
dont	Programme économie énergie éclairage public	59	40	99
	Participation travaux venelle Bodin Lamballe	43	0	43
	Participation travaux rue Maréchal Foch Lamballe	0	190	190
VRD LOTISSEMENTS		0	60	60
TOTAL		1 722	7 741	9 463

2.2.2 Le financement prévisionnel du programme 2021

Financement des investissements



LES BUDGETS ANNEXES

3.1 Les lotissements et zone d'aménagement

Deux lotissements ont fini d'être commercialisés et ont été clôturés au 31 décembre 2020 (La Roncière et Le Pont Grossard) et deux autres sont en cours d'aménagement et de vente (Le Courtil et Trégomar).

3.1.1 Le Lotissement de « La Roncière 3 »

Il s'agit de l'aménagement sur Maroué d'un lotissement dédié à la construction de logements sociaux. Il ne reste plus de lot à commercialiser, ce lotissement est clos au 31-12-20.

FONCTIONNEMENT	BP 20	CA 20
Dépenses	398 144	395 945,23
Recettes	398 144	395 945,23
Résultat exercice 2020		0,00
Résultat reporté		0,00
Résultat au 31-12-2020		0,00

INVESTISSEMENT	BP 20	CA 20
Dépenses	675 288	120 000,00
Recettes	675 288	397 143,81
Résultat exercice 2020		277 143,81
Résultat reporté		-277 143,81
Résultat au 31-12-2020		0,00

3.1.2 Le Lotissement « Le Pont Grossard »

Travaux terminés - Tous les lots sont vendus (14 lots pour 447 817,50 € HT), ce lotissement est clos au 31-12-20.

FONCTIONNEMENT	BP 20	CA 20
Dépenses	91 356	79 593,32
Recettes	91 356	90 353,68
Résultat exercice 2020		10 760,36
Résultat reporté		-10 760,36
Résultat au 31-12-2020		0,00

INVESTISSEMENT	BP 20	CA 20
Dépenses	91 355	0,00
Recettes	91 355	79 593,04
Résultat exercice 2020		79 593,04
Résultat reporté		-79 593,04
Résultat au 31-12-2020		0,00

3.1.3 Le Lotissement « Le Courtil » à Meslin

Lotissement communal « Le Courtil » à Meslin : travaux de viabilisation terminés. 10 lots sont aménagés. 8 lots restent à commercialiser à 75€ TTC/m² (3 compromis signés pour 2021), et 2 ventes ont été réalisées en 2020.

FONCTIONNEMENT	BP 20	CA 20	BP 21
Dépenses	98 575	2 405,21	260 725,88
Recettes	98 575	30 323,64	260 725,88
Résultat exercice 2020		27 918,43	
Résultat reporté		0,00	
Résultat au 31-12-2020		27 918,43	

INVESTISSEMENT	BP 20	CA 20	BP 21
Dépenses	219 226	0,00	379 683,33
Recettes	219 226	0,00	379 683,33
Résultat exercice 2020		0,00	
Résultat reporté		-214 625,88	
Résultat au 31-12-2020		-214 625,88	

3.1.4 Le Lotissement « rue des Ecoles » à Trégomar

Lotissement communal de Trégomar, rue des Ecoles : Travaux de viabilisation terminés. 4 lots aménagés, 3 lots restent à commercialiser à 50 € TTC/m². Pas de vente en 2020, un compromis en cours pour 2021.

FONCTIONNEMENT	BP 20	CA 20	BP 21
Dépenses	18 700	1 013,86	115 129,99
Recettes	18 700	0,00	115 129,99
Résultat exercice 2020		-1 013,86	
Résultat reporté		0,00	
Résultat au 31-12-2020		-1 013,86	

INVESTISSEMENT	BP 20	CA 20	BP 21
Dépenses	111 357	0,00	195 557,12
Recettes	111 357	0,00	195 557,12
Résultat exercice 2020		0,00	
Résultat reporté		-92 656,13	
Résultat au 31-12-2020		-92 656,13	

3.1.5 Une Zone d'Aménagement Concertée « Le Liffré »

L'objet de cette ZAC est de :

- terminer l'urbanisation du quartier de la rue de Mouexigné
- permettre d'accueillir dans ce site des habitants en construisant du résidentiel
- étudier une opération d'habitat répondant aux critères de mixité sociale
- implanter un équipement sportif
- accueillir des services de type tertiaire
- aménager un espace environnemental de qualité par la mise en valeur du milieu naturel de cette zone.

FONCTIONNEMENT	BP 20	CA 20	BP 21
Dépenses	2 071 000	75 255,04	2 141 000
Recettes	2 071 000	3 044,84	2 141 000
Résultat exercice 2020		-72 210,20	
Résultat reporté		0,00	
Résultat au 31-12-2020		-72 210,20	

INVESTISSEMENT	BP 20	CA 20	BP 21
Dépenses	1 832 000	0,00	1 800 000
Recettes	1 832 000	1 200 000,00	1 800 000
Résultat exercice 2020		1 200 000,00	
Résultat reporté		359 723,82	
Résultat au 31-12-2020		1 559 723,82	

ZAC du LIFFRE emprunts au 31-12-2020

Montant initial	Année de réal°	Prêteur	Capital restant dû	Durée résiduelle	Taux	Risque de taux	Date de remboursement
600 000	2019	CAISSE EPARGNE	600 000	1,57 ans	Taux fixe 0,25%	1A	25/07/2022
1 200 000	2020	CREDIT AGRICOLE	1 200 000	2,51 ans	Taux variable EUR3M+marge 0,7%	1A	05/07/2023

3.2 Les autres budgets annexes

3.2.1 Le Quai des Rêves

Ce budget concerne la programmation des spectacles du centre culturel « Le Quai des Rêves ».

FONCTIONNEMENT	BP 20	CA 20	BP 21
Dépenses	349 750	204 673	321 000
Recettes	349 750	204 673	321 000
Résultat exercice 2020		0	

Programmation Quai des rêves

L'activité est composée d'une saison de spectacle, d'actions culturelles et d'accueils d'événements portés par d'autres organisateurs.

En 2020, la COVID a conduit à l'annulation des spectacles et événements à partir du 13 mars jusqu'à l'été. Une reprise a été possible en septembre et octobre, ce qui correspond à 10 spectacles au lieu de 25 prévus.

De la même façon, les accueils associatifs ont été très perturbés.

L'arrêt de la diffusion a cependant permis de mener à bien les travaux du bâtiment Quai des rêves malgré des reports liés au COVID : rénovation du chauffage, changement des gradins, peinture de la salle et de la scène. L'accueil des artistes et spectateurs a donc été largement amélioré et apprécié sur l'automne 2020. Le chantier du bardage et de peintures extérieures a débuté en janvier 2020. Des accueils d'artistes en résidence ont aussi pu être programmés.

En 2021, la saison est suspendue aux annonces gouvernementales et certains spectacles sont d'ores et déjà reportés à la saison prochaine. Les résidences restent possibles.

Financièrement, les subventions 2020 ont été perçues mais la billetterie a été très restreinte, avec de nombreux remboursements (dont une partie reportée en 2021). La réduction de l'activité a donné lieu à un CA atténué pour la Commune en 2020.

Le budget 2021 est construit pour permettre une adaptation à la reprise des activités mais intègre les impacts de billetterie liés à la crise Covid.

3.2.2 Commerce multi services de MESLIN

Le budget général a versé une avance de 35 000 € au commerce en 2018, elle sera remboursée à compter de 2021.

FONCTIONNEMENT	BP 20	CA 20	BP 21
Dépenses	19 670,34	11 759,23	21 594
Recettes	19 670,34	14 182,42	21 594
Résultat exercice 2020		2 423,19	
Résultat reporté		8 044,34	
Résultat au 31-12-2020		10 467,53	

INVESTISSEMENT	BP 20	CA 20	BP 21
Dépenses	26 399,18	16 480,97	21 503
Recettes	26 399,18	10 361,00	21 503
Résultat exercice 2020		-6 119,97	
Résultat reporté		11 028,84	
Résultat au 31-12-2020		4 908,87	

CUMUL DES BUDGETS

BP 21 agrégés	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL SF + SI
BUDGET GENERAL	17 962 245,43	14 058 752,44	32 020 997,87
QUAI des REVES	321 000,00	0,00	321 000,00
ZAC du LIFFRE	2 141 000,00	1 800 000,00	3 941 000,00
lotisst LE COURTIL - MESLIN	260 725,88	379 683,33	640 409,21
lotisst rue des écoles - TREGOMAR	115 129,99	195 557,12	310 687,11
COMMERCE MULTI SERVICES	21 594,00	21 503,00	43 097,00
	20 821 695,30	16 455 495,89	37 277 191,19